CAP (Opérateur en appareillage orthopédique-spécialité orthoprothèse)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://caporthoprothese.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

OPÉRATEUR EN APPAREILLAGE ORTHOPÉDIQUE - SPÉCIALITÉ ORTHOPROTHÈSE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 Durée : 2 heures

Le candidat présente une liste de six documents papier, deux pour chacun des thèmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Il présente le document correspondant au thème tiré au sort. La liste est signée par le professeur ou le formateur, sauf pour les candidats individuels. Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux prévus pour l'épreuve.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE - Analyse critique de documents (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE - Comprendre les inégalités d'accès aux services (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE - Une situation de respect et de citoyenneté (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP OPÉRATEUR EN APPAREILLAGE ORTHOPÉDIQUE - SPÉCIALITÉ ORTHOPROTHÈSE

L'épreuve est orale. Le candidat présente une liste de six documents papier, comprenant deux documents pour chacun des thèmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Le thème est tiré au sort. Le candidat dispose de cinq minutes pour préparer l'analyse du document correspondant, puis présente son analyse et répond aux questions de l'examinateur pendant les dix minutes restantes.

Les documents DT 1 et DT 2 et la situation d'EMC ci-dessous fournissent des supports pour les thèmes proposés. Le document réponse DR 1 peut servir de support de préparation. Le barème indicatif des trois parties est établi sur 20 points : histoire, 9 points ; géographie, 7 points ; EMC, 4 points.

Le candidat construit une argumentation cohérente et étayée, mobilise les repères et notions utiles, distingue les faits de ses opinions et explicite les principes et valeurs de la République concernés.

PARTIE 1 : HISTOIRE - Analyse critique de documents (9 points)

Libertés, principes républicains et construction historique

À partir des documents 1 et 2 du DT 1, replacez les textes dans leur contexte, confrontez leurs dispositions et montrez leur portée. Appuyez vos réponses sur des éléments précis des documents et sur vos connaissances.

1.1 (2 points) Présentez le contexte historique de chacun des deux textes du DT 1. Situez-les dans le temps et identifiez l'enjeu politique ou institutionnel auquel ils répondent.

1.2 (2 points) Relevez dans chaque document une disposition relative à la liberté de conscience ou de religion. Expliquez ce que ces dispositions ont en commun.

1.3 (2 points) Confrontez les deux textes : montrez en quoi le document 2 précise l'organisation des relations entre la République et les cultes au-delà de l'affirmation d'une liberté individuelle.

1.4 (3 points) Réalisez une critique interne des documents en précisant leur nature, leur auteur ou autorité d'adoption, leurs destinataires et leur objectif. Présentez ensuite leur portée et une limite de ce que ces seuls extraits permettent d'affirmer sur l'application effective des libertés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE - Comprendre les inégalités d'accès aux services (7 points)

Aménagement du territoire et accessibilité

Le DT 2 présente des données construites pour un exercice de géographie sur l'accès à un service de santé dans un territoire fictif. Les distances sont mesurées par le réseau routier. Utilisez uniquement les données fournies pour justifier vos réponses.

Données territoriales du bassin fictif des Rives

Commune	Population	Distance au centre	Liaison de transport collectif
Valmont	18 000 habitants	4 km	Bus toutes les 30 minutes
Rochebrune	7 500 habitants	22 km	Bus 3 fois par jour
Les Prés	2 100 habitants	38 km	Aucune liaison régulière

Données construites pour le sujet. Les distances correspondent au trajet routier jusqu'au centre d'appareillage.

2.1 (2 points) Décrivez les différences d'accessibilité au centre d'appareillage entre les trois communes en mobilisant au moins deux indicateurs du tableau.

2.2 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en classant les communes de la plus accessible à la moins accessible. Justifiez votre classement par une donnée pour chaque commune.

2.3 (3 points) Proposez une mesure d'aménagement susceptible de réduire les difficultés d'accès des habitants de la commune la moins accessible. Expliquez à quels habitants elle bénéficierait et indiquez une limite ou une contrainte de sa mise en œuvre.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE - Une situation de respect et de citoyenneté (4 points)

Égalité, dignité, liberté d'expression et responsabilité

Dans un atelier d'orthoprothèse, un salarié publie sur un réseau social une photographie d'un appareillage en cours de fabrication accompagnée d'un commentaire moqueur visant la personne qui le portera. La personne est reconnaissable sur la photographie. Un collègue lui demande de supprimer la publication et de prévenir le responsable de l'atelier. Le salarié répond qu'il s'agit de sa liberté d'expression.

Pour traiter la situation, mobilisez les principes et valeurs de la République et les éléments du DT 1 relatifs aux libertés. Distinguez l'expression d'une opinion de la diffusion d'un contenu portant atteinte à autrui.

3.1 (1 point) Identifiez deux principes ou valeurs républicains en jeu dans cette situation et reliez chacun à un élément précis des faits.

3.2 (2 points) Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne dispense pas de respecter les droits et la dignité d'autrui. Proposez deux actions responsables que le collègue ou le responsable de l'atelier peut entreprendre.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3.3 (1 point) Formulez un jugement argumenté sur la réponse « il s'agit de ma liberté d'expression », en distinguant votre opinion personnelle des principes qui permettent d'évaluer la situation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET ORGANISATION DES CULTES : TEXTES HISTORIQUES

Document 1 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, articles 10 et 11.

Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Document 2 : Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, articles 1 et 2.

Article 1 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

Sources : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ; loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. Extraits reproduits pour le sujet.

DT 2 : ACCESSIBILITÉ À UN CENTRE D'APPAREILLAGE DANS UN TERRITOIRE FICTIF

Les données ci-dessous sont construites pour le sujet et décrivent trois communes d'un même bassin de vie fictif. Elles permettent de comparer la proximité du service et l'offre de transport collectif. Elles ne correspondent pas à des statistiques administratives réelles.

Population et accès au centre d'appareillage

Commune	Population	Distance au centre	Offre de transport collectif
Valmont	18 000 habitants	4 km	Bus toutes les 30 minutes
Rochebrune	7 500 habitants	22 km	Bus 3 fois par jour
Les Prés	2 100 habitants	38 km	Aucune liaison régulière

Données construites pour le sujet. Distance mesurée par le réseau routier.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à utiliser pour la question 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez directement le tableau en classant les communes de la plus accessible à la moins accessible. Appuyez chaque rang sur une donnée du DT 2.

Classement argumenté de l'accessibilité

Rang	Commune	Donnée justifiant le classement
1	.....	.....
2	.....	.....
3	.....	.....

À compléter à partir des données du DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.